

## **Séance du 24.11.2022**

### **Route de Rougenan**

Les travaux situés au début de la Route de Rougenan sont terminés.

Le CC valide le plan de marquage des places de parc créées et décide de fixer le temps de stationnement à 10h00 au maximum. Cette durée est identique aux places de parc situées à la Place de la Scie.

### **Taxe de promotion touristique**

Malgré deux rappels et une sommation, certaines personnes/entreprises n'ont pas communiqué leur chiffre d'affaires pour le calcul de la TPT et de l'enlèvement des ordures.

L'article 12 du règlement communal sur la taxe de promotion touristique stipule :

- Lorsque le débiteur d'une taxe ne communique pas les éléments nécessaires à la taxation, le conseil municipal procède, après deux sommations infructueuses, à une taxation d'office. Cette taxation équivaut à un jugement exécutoire au sens de l'article 80 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillites. Les frais de taxation d'office s'élèvent à Fr. 500.00.

Ainsi donc, le CC décide de procéder à une taxation d'office 2022 pour 5 personnes/entreprises.

### **Edilité**

Le CC traite une opposition contre une demande de construction.

### **Service de la curatelle**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'APEA pour les districts d'Hérens et Conthey se situera à Ardon. Cette cantonalisation a également un effet sur le service de la curatelle. Jusqu'au 31.12.2022, nous faisons partie du SOC de Sion.

Comme l'APEA sera à Ardon et que ce sera elle qui ordonnera les mesures à appliquer, nous devons intégrer le Service de la Curatelle des Coteaux du Soleil.

Une demande officielle sera déposée pour intégrer le Service officiel de la curatelle des Coteaux du Soleil (SOCCS) dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **Séance du 07.12.2022**

### **Calendrier des séances du Conseil pour 2023**

24 séances sont prévues en 2023.

### **Séance plénière du Conseil général du 24 janvier 2023**

Le CC prend connaissance et valide l'ordre du jour de la séance plénière du CG du 24.01.2023,

### **Remplacement d'un membre du Conseil général**

En séance du 13.10.2022, le CC prenait connaissance de la démission de M. Nathanaël Aymon de sa fonction de Conseiller général.

Conformément à l'article 211, alinéa 2, de la Loi sur les droits politiques du 13 mai 2004, un délai a été accordé au parti UDC d'Ayent pour présenter une nouvelle candidature, faute de quoi une élection complémentaire doit être organisée.

Par courrier du 28.11.2022, l'UDC propose Mme Savannah Fardel, 23.06.1990, domiciliée à Ayent.

Le CC ratifie cette nomination et proclame Mme Savannah Fardel élue tacitement au Conseil général.

### **Parking pour les entreprises**

En séance du 17.03.2022, le CC décidait de donner la possibilité aux entreprises situées sur le territoire communal de louer des places de parking pour leurs employés. Cette procédure était mise en place à titre d'essai jusqu'au 31.12.2022.

Le CC décide de valider formellement cette procédure. Il arrête les prix de location suivants :

- Location mensuelle : Fr. 40.00.
- Location pour 12 mois (de janvier à décembre) : Fr. 400.00.

La gestion est assurée par la police rurale.

- Vente uniquement aux entreprises situées sur le territoire communal.
- Vente de 5 places au maximum par entreprise.
- Accès valables pour les parkings d'une durée de 3 heures et 10 heures.
- Accès valables sur l'ensemble du territoire communal, hors Anzère.
- Accès valables du lundi au vendredi, de 07h00 à 18h00.

### **Structure d'accueil Naftaline**

Le CC décide l'engagement de Mme Leila Morard Boukadi, domiciliée à Ayent, comme collaboratrice administrative auprès de la structure d'accueil Naftaline. L'entrée en fonction est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2023 pour un taux d'activité de 50 %.

### **Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à M. Louis Kulhanek pour la brasserie Dahu à Anzère.